

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

#### Arrêté du 17 juillet 2018 complétant le programme philatélique de l'année 2019 et fixant le programme de l'année 2020 (1<sup>re</sup> partie)

NOR : ECOI1818398A

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu l'arrêté du 31 juillet 2017 complétant le programme philatélique de l'année 2018 et fixant le programme philatélique de l'année 2019, 1<sup>re</sup> partie ;

Vu l'arrêté du 21 février 2018 clôturant le programme philatélique de l'année 2018 et fixant le programme philatélique de l'année 2019, 2<sup>e</sup> partie ;

Sur le rapport du président-directeur général du Groupe La Poste,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le programme philatélique de l'année 2019 est complété comme suit :

**Série « commémoratifs et divers » :**

- Opéra national de Paris ;
- 150<sup>e</sup> anniversaire du canal de Suez ;
- Ile Tromelin ;
- Emilie du Châtelet.

**Série « touristique » :**

- Tarbes.

**Emissions internationales :**

- émission commune France-Pologne.

**Art. 2.** – Le programme philatélique de l'année 2020, 1<sup>re</sup> partie, est fixé comme suit :

**Série commémoratifs et divers :**

- Tricentenaire du SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine) ;
- Centenaire de la naissance de René-Guy Cadou ;
- Suzanne Lenglen 1920-2020 ;
- 50 ans du GR 20 ;
- Le Fardier de Cugnot ;
- Lille, capitale mondiale du Design en 2020 ;
- Jacqueline de Romilly ;
- Andrée Chedid ;
- Centenaire de la naissance de Boris Vian ;
- 50<sup>e</sup> anniversaire du décès de Luis Mariano.

**Série touristique :**

- Château des ducs de Bourbon de Montluçon ;
- Rodemack (Moselle).

**Série artistique :**

- Raphaël ;
- Nadar ;
- Artiste contemporain en activité.

**Emissions internationales :**

- Europa : les anciennes routes postales ;
- Euromed : la gastronomie traditionnelle de Méditerranée.

**Série « Cœur »****Série « Capitales européennes »** : Dublin**Série Croix-Rouge****La Fête du Timbre****Série « timbres de correspondance »** : 12 émissions

**Art. 3.** – L'arrêté du 24 octobre 2016 complétant le programme philatélique de l'année 2017 et fixant celui de l'année 2018 (1<sup>re</sup> partie) est modifié comme suit :

« Art. 3. – Réouverture du Musée de La Poste : émission reportée en 2019 ».

**Art. 4.** – Le président-directeur général du Groupe La Poste est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 juillet 2018.

BRUNO LE MAIRE